

TOTAL

1998

RAPPORT ANNUEL

TOTAL COTE D'IVOIRE



PROFIL DU GROUPE	2
CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
DIRECTION	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
RESOLUTIONS	12
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 1998	
COMPTE DE RESULTAT	14
BILAN	15
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES EMPLOIS	16
ANNEXE	17

PROFIL DU GROUPE

Présent sur les cinq continents dans plus de 100 pays, TOTAL est un groupe pétrolier et gazier de dimension mondiale et un acteur de premier plan dans deux domaines de la chimie de spécialités : les revêtements et le caoutchouc industriel.

TOTAL exerce ses activités dans toute la chaîne de l'industrie pétrolière, depuis « l'amont » - exploration, développement et production de pétrole et de gaz - jusqu'à « l'aval » : transport, raffinage et distribution des produits pétroliers et commerce international de pétrole brut et de produits.

Dans le secteur de l'exploration-production, TOTAL se distingue par la croissance rapide et continue de sa production et de ses réserves d'hydrocarbures, grâce à ses positions au Moyen-Orient, en mer du Nord, en Extrême-Orient, en Amérique Latine et en Afrique. En 1998, sa production de pétrole et de gaz a atteint 838 000 barils équivalent pétrole par jour (bep/j) et ses réserves s'élèvent à 5 083 millions de barils équivalent pétrole.

TOTAL est l'une des plus importantes compagnies pétrolières internationales dans l'industrie du gaz naturel liquéfié (GNL). Ses activités gazières croissent rapidement en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient et s'étendent à de nouveaux segments de marchés comme la distribution de gaz ou la génération d'électricité.

Dans le raffinage et la distribution, TOTAL occupe des positions solides en Europe et en Afrique et se développe sur les marchés en croissance de l'Asie et du bassin méditerranéen. Fin 1998, le Groupe conduit ses opérations de raffinage à partir de 14 raffineries, qui représentent une capacité de raffinage de 867 000 barils /jour. Il exploite directement cinq d'entre elles et détient dans les neuf autres des intérêts qui varient de 8% à 36,36%. TOTAL distribue, dans le cadre d'une politique axée sur la qualité et le service, des carburants et des lubrifiants à travers un réseau à sa marque, principalement en Europe et en Afrique, qui comporte environ 7 800 stations-service. En outre, TOTAL vend directement ou à travers des filiales spécialisées des combustibles et une large gamme de produits spéciaux tels que gaz de pétrole liquéfiés, carburéacteurs, lubrifiants, cires, bitumes, solvants.

La chimie de TOTAL est concentrée sur les technologies de la transformation du caoutchouc, à travers sa filiale Hutchinson, un des leaders mondiaux de cette industrie, et sur quatre activités liées aux revêtements, structurées aujourd'hui autour de sociétés de notoriété internationale : Coates pour les encres, Kalon pour les peintures, Bostik pour les adhésifs. L'activité résines est pour sa part conduite par Cray Valley en Europe. Sartomer et Cook Composites & Polymers (CCP)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. JEAN-JACQUES CHATEAU	Président
M. JOSEPH AKA ANGHUI	Administrateur
M. FIRMIN AHOUNE	Administrateur
M. AIME BAROU	Administrateur
M. CHRISTOPHE GIRARDOT	Administrateur
M. MICHEL BENEZIT	Administrateur
M. HUMBERT de WENDEL	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG

N'DABIAN KROAH-BILE

DIRECTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes du vingt-troisième exercice social de votre société, clos le 31 décembre 1998.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur l'affectation des résultats et la distribution de dividendes de l'exercice 1998 et sur la composition de votre Conseil d'administration.

Vous aurez enfin à statuer sur le projet de mise en harmonie des statuts de TOTAL COTE D'IVOIRE avec les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 1998
- Conventions réglementées
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes
- Quitus à un administrateur démissionnaire
- Mise en harmonie des statuts de TOTAL COTE D'IVOIRE avec l'Acte uniforme de l'OHADA.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

L'adoption pour les comptes de l'exercice 1998 du nouveau Système comptable ouest africain (SYSCOA) conduit à ne plus intégrer la TVA sur les ventes dans le calcul du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de 1998 s'élève ainsi à 59 495 132 079 FCFA contre 76 733 227 434 FCFA (normes SYSCOA) pour l'exercice 1996/97, soit une baisse de 22,5%. Ce recul s'explique principalement par le fait que l'exercice 1998, qui compte 12 mois, se compare à un exercice fiscal 1996/97 de 15 mois.

A durées d'exercice comparables (12 mois), le chiffre d'affaires est équivalent à celui de 1997, l'effet volume lié à la hausse des tonnages vendus étant compensé par la baisse du prix de vente moyen des produits par rapport à 1997.

Sur un marché total hors CIE en recul de 17,3% par rapport à l'exercice fiscal précédent (15 mois), nos ventes diminuent de 15,8%. TOTAL COTE D'IVOIRE enregistre ainsi un accroissement de 0,3 point de part de marché globale en 1998. Ce résultat s'explique notamment par la bonne performance du canal aviation, dont la part de marché s'accroît nettement, conjuguée à la stabilisation des parts de marché des autres canaux de vente.

(TM)	Ventes 96/97	Ventes 1998	P de M (*) 96/97	P de M (*) 1998	Evolution P de M
Réseau	167 661	147 516	24,5 %	24,0 %	- 0.4 %
Hors réseau	101 765	79 475	12,0 %	12,1 %	+ 0.2 %
Ventes totales	269 426	226 991	17,6 %	17,9 %	+ 0.3 %

(*) hors CIE.

A durées d'exercice comparables (12 mois), les ventes de TOTAL COTE D'IVOIRE enregistrent en 1998 une croissance de 6,1% par rapport à l'année 1997, grâce au dynamisme du réseau (+9,9%) et à la hausse des tonnages aviation (+24,3%).

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements liquidés durant l'exercice 1998 s'élève à 1 708 084 336 FCFA contre 5 017 136 385 FCFA au cours de l'exercice précédent. Cette différence s'explique principalement par l'importance des investissements réalisés dans l'outil logistique en 1996/97 et la durée plus longue de l'exercice.

En 1998, les investissements se sont ainsi répartis :

Investissements financiers	76 137 905 FCFA
Investissements corporels	1 631 946 431 FCFA
<i>dont</i>	
- investissements réseau	690 478 896 FCFA
- investissements autres clientèles	569 916 218 FCFA
- investissements logistique	154 941 817 FCFA
- investissements autres	216 609 500 FCFA

Les autres investissements incluent l'achat de matériel informatique (85 M FCFA), matériel de bureaux, dépôts et magasins (71 M FCFA) et de véhicules (39 M FCFA).

AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1998

Après dotations aux amortissements pour 1 029 571 967 FCFA et provisions pour impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de 1 673 149 008 FCFA, le bénéfice net de l'exercice 1998 ressort à 3 567 483 107 FCFA, en hausse de 805 412 137 FCFA (+29,2%) par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat distribuable est égal au bénéfice net de l'exercice 1998. Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

- Dividendes bruts	1 340 647 000 FCFA
- Réserves libres	2 226 836 107 FCFA
<hr/>	
Résultat distribuable	3 567 483 107 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 3500 FCFA, soit un dividende net par action de 3150 FCFA, dont la mise en paiement interviendra immédiatement après l'Assemblée du 10 juin 1999.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les membres du Conseil d'administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de ce vingt-troisième exercice social des conventions précédemment conclues :

- Accord de service avec la S.E.S.P. (Société d'Entreposage de SAN PEDRO)
- Contrat de prêt de TOTAL COTE D'IVOIRE à la S.E.S.P.
- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL COTE D'IVOIRE
- Convention de mise à disposition de personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE à TRANSCOGAZ
- Contrat de prestations de services entre TOTAL COTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé NOMA BAROU

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société et à ce titre comme ne devant pas relever des dispositions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Jean-Jacques CHATEAU, Firmin AHOUNE, Humbert de WENDEL et Christophe GIRARDOT pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il vous est proposé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de KROAH-BILE N'DABIAN, venu à échéance, pour une durée de trois années devant expirer le jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

QUITUS A UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée générale de donner quitus à un administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre LAHAYE.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE TOTAL COTE D'IVOIRE AVEC L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA

La soumission des sociétés commerciales aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA rend nécessaire la mise en harmonie des statuts de TOTAL COTE D'IVOIRE. Après examen du projet de nouveaux statuts qui lui a été présenté, le Conseil propose à l'Assemblée générale d'adopter ce projet.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1998

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Total Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Ainsi qu'il est précisé dans la partie de l'annexe consacrée aux principes, règles et méthodes comptables, les comptes annuels sont présentés conformément aux nouvelles dispositions comptables du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 1998. L'application des nouveaux textes n'ayant pas eu pour votre Société d'effet sur les méthodes d'évaluation utilisées antérieurement, les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et du tableau financier des ressources et des emplois, ainsi que la création d'un état annexé établi sous la responsabilité de la direction et faisant partie intégrante des comptes annuels.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également vérifié les explications que donne votre conseil d'administration sur les modifications apportées, suite à l'adoption du nouveau plan comptable, aux postes des comptes annuels de l'exercice précédent, afin de les rendre comparables avec ceux du présent exercice. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces retraitements.

Les Commissaires aux Comptes

N'DABIAN KROAH-BILÉ

ERNST & YOUNG

**Monique Sangaré
Président-Directeur
Général**

Le 22 mars 1999

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1998

En application de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 40 de cette loi.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Contrat de prêt avec la société d'Entreposage de San Pedro (SESP)

Administrateur commun : Monsieur Jean-Pierre LAHAYE.

Objet du contrat : Ce prêt de FCFA 12 millions a été consenti à l'origine par Total Afrique à la SESP et a été repris par Total Côte d'Ivoire le 16 février 1979. Le montant du prêt a été porté à FCFA 18 millions par incorporation des intérêts échus et non réglés par la SESP.

Modalités et rémunérations : Ce prêt était rémunéré au taux de la BCEAO majoré de 1,5 point. Les intérêts ne sont plus calculés depuis l'exercice 1988/1989 en raison de la situation financière de la SESP.

2.2 Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer

Administrateur commun : Monsieur Jean-Jacques CHATEAU

Objet du contrat : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération annuelle des prestations d'assistance technique prévue à l'article 3 du contrat est fixée à FRF 3.420.000 hors taxes qui se ventilent comme suit :

- Assistance générale	FRF	2.415.000
- Assistance GPL	FRF	600.000
- Usage de la marque	FRF	405.000

Au titre de l'exercice 1997/1998, le montant comptabilisé en charges par votre Société est de FCFA 342 millions.

2.3 Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé Barou

Administrateur commun : Monsieur Aimé Barou

Objet du contrat : Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou pour le compte de Total Côte d'Ivoire. Le contrat des prestations de services est conclu pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1^{er} novembre 1995.

Modalités et rémunérations : Total Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

N'DABIAN KROAH-BILÉ

Monique Sangaré
Président-Directeur
Général

Le 22 mars 1999

RESOLUTIONS

STATUANT SOUS LA FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 1998, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice de l'exercice 1998 qui s'élève à 3 567 483 107 FCFA :

- Dividendes	1 340 647 000 FCFA
- Réserves libres	2 226 836 107 FCFA
TOTAL	3 567 483 107 FCFA

Le dividende brut par action ressort en conséquence à 3500 FCFA, soit un dividende net par action de 3150 FCFA. Sa mise en paiement interviendra immédiatement après l'Assemblée générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (article 40 de la loi du 24 juillet 1867) prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Christophe GIRARDOT en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LAHAYE, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de la présente Assemblée générale.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Jean-Jacques CHATEAU, Firmin AHOUNE, Humbert de WENDEL et Christophe GIRARDOT, pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de KROAH-BILE N'DABIAN venu à échéance, pour une nouvelle période de trois ans devant expirer le jour de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, donne quitus à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre LAHAYE.

STATUANT SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, adopte le projet de nouveaux statuts de TOTAL COTE D'IVOIRE qui lui est présenté dans le cadre de la mise en harmonie avec les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1997 (15 mois)	31 décembre 1998 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS		
Chiffre d'affaires	76.733	59.495
Autres produits	2.977	171
Total chiffre d'affaires et autres produits	<u>79.710</u>	<u>59.666</u>
ACHATS ET FRAIS DIVERS		
Achats de marchandises et variation de stocks	(42.297)	(30.155)
Autres achats	(229)	(182)
Transports	(4.138)	(3.802)
Services extérieurs	(4.113)	(3.931)
Impôts et taxes	(19.925)	(15.805)
Autres charges	(3.106)	(388)
Total achats et frais divers	<u>(73.808)</u>	<u>(54.263)</u>
VALEUR AJOUTÉE	5.902	5.403
Charges de personnel	(2.661)	(2.403)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	3.241	3.000
Transfert de charges	1.725	2.978
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1.155)	(1.136)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	<u>3.811</u>	<u>4.842</u>
RÉSULTAT FINANCIER		
Produits financiers	627	557
Charges financières	(236)	(171)
Résultat financier	<u>391</u>	<u>386</u>
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.202	5.228
RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Produits hors activités ordinaires	139	145
Charges hors activités ordinaires	(113)	(133)

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1997 (15 mois)	31 décembre 1998 (12 mois)
ACTIF		
Charges immobilisées	21	-
Immobilisations incorporelles	336	336
Immobilisations corporelles	9.701	10.244
Immobilisations financières	1.993	2.017
Actif immobilisé	12.051	12.597
Stocks	5.185	4.698
Créances et emplois assimilés	11.154	10.412
Actif circulant	16.339	15.110
Trésorerie - actif	1.446	3.031
Total Actif	29.836	30.738
PASSIF		
Capital, primes et réserves	7.999	9.536
Résultat net de l'exercice	2.762	3.567
Autres capitaux propres	2.487	2.487
Capitaux propres	13.248	15.590
Dettes financières diverses	673	786
Provisions financières pour risques et charges	212	319
Dettes financières et ressources assimilées	885	1.105
Clients, avances reçues	2.905	3.380
Fournisseurs d'exploitation	8.661	7.409
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	2.670	2.208
Passif circulant	14.236	12.997
Trésorerie - passif	1.467	1.046
Total Passif	29.836	30.738



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1997 (15 mois)	31 décembre 1998 (12 mois)
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	4.028	4.691
Cessions d'immobilisations corporelles	43	94
Cessions d'immobilisations financières	96	52
Autres dettes financières	21	113
Total ressources	<u>4.188</u>	<u>4.950</u>
Insuffisance de ressources de financement	2.157	-
Total	<u><u>6.345</u></u>	<u><u>4.950</u></u>
EMPLOIS		
Dividendes	766	1.226
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.878	1.632
Acquisitions d'immobilisations financières	139	76
Variation du besoin de financement	562	10
Total emplois	<u>6.345</u>	<u>2.944</u>
Excédent de ressources de financement	-	2.006
Total	<u><u>6.345</u></u>	<u><u>4.950</u></u>

ANNEXE

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Ceux de l'exercice précédent, arrêté officiellement selon les prescriptions du Plan Comptable Ivoirien (PCI), ont été retraités suivant ces nouvelles dispositions afin de rendre l'information financière et comptable comparable d'un exercice à l'autre.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissements.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les Sociétés Esso Côte d'Ivoire et Transcogaz qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

- Constructions	20 ans
- Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
- Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
- Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
- Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
- Matériel informatique	5 et 3 ans
- Véhicules	3 ans

1.4 Titres de participation

Les titres d'État (ex-FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Conformément aux principes comptables utilisés en Côte d'Ivoire, il n'est pas constitué de provision pour ramener les titres d'État à leur valeur de marché qui est, en général, inférieure à leur valeur nominale.

1.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

1.6 Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

1.7 Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la Société Total Côte d'Ivoire d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux.

En revanche, la Société Esso Côte d'Ivoire, absorbée par Total Côte d'Ivoire avec effet rétroactif au 1er octobre 1991, ne constituait pas de provisions au titre de la constitution du stock de sécurité.

1.8 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé. Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.13.

1.9 Indemnités de départ en retraite

La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
- 0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- 5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Augmentations	Diminutions	31/12/98
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
	<u>231</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>231</u>
Valeurs brutes	231	-	-	231
Amortissements	(210)	(21)	-	(231)
	<u>(210)</u>	<u>(21)</u>	<u>-</u>	<u>(231)</u>
Valeurs nettes	21			-
	<u>21</u>			<u>-</u>
	=====			=====

2.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Augmentations	Diminutions	31/12/98
Fonds de commerce	336	-	-	336
	<u>336</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>336</u>
Total	336	-	-	336
	<u>336</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>336</u>
	=====			=====

2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Acquisitions	Cessions et transferts	31/12/98
Terrains	516	39	-	555
Bâtiments	5.125	117	-	5.242
Installations et agencements	2.487	187	-	2.674
Matériel	7.932	1.225	(147)	9.010
Matériel de transport	468	64	(57)	475
	<u>16.528</u>	<u>1.632</u>	<u>(204)</u>	<u>17.956</u>
Valeurs brutes	16.528	1.632	(204)	17.956
Amortissements	(6.827)	(1.008)	123	(7.712)
	<u>(6.827)</u>	<u>(1.008)</u>	<u>123</u>	<u>(7.712)</u>
Valeurs nettes	9.701			10.244
	<u>9.701</u>			<u>10.244</u>
	=====			=====

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Prêts et créances à plus d'un an	3	-
Titres de participation minoritaires	1.584	1.584
Titres d'État	236	236
Dépôts et cautionnements	170	197
Total	<u>1.993</u>	<u>2.017</u>
	=====	=====

2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Prêts au personnel	3	-
Prêt SESP	18	18
Total brut	<u>21</u>	<u>18</u>
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	<u>3</u>	<u>-</u>
	==	==

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Pourcentage du capital au 31/12/98	Nombre de titres au 31/12/98	Valeur bilan 31/12/97	Valeur bilan 31/12/98
Société Ivoirienne d'Entreposage de Produits Pétroliers (SIEPP)	50,00	13.799	138	138
Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiants (SIFAL)	15,00	2.100	39	39
Société d'Entreposage de San Pedro (SESP)	28,45	458	8	8
Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)	10,25	266.599	1.482	1.482
Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire (GESTOCI)	25,00	6.000	60	60
Transcogaz	33,34	315	3	3
Total valeur brute			<u>1.730</u>	<u>1.730</u>
Provisions pour dépréciation			(146)	(146)
Total valeur nette			<u>1.584</u>	<u>1.584</u>
			=====	=====

2.4.3 Titres d'État

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Acquisitions	Retraits	31/12/98
Titres RCI et FNI	236	-	-	236
Total	<u>236</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>236</u>
	===	===	===	===

2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Augmentations	Diminutions	31/12/98
Loyers/réseau	147	76	(49)	174
Autres dépôts et cautions	49	-	-	49
Valeurs brutes	<u>196</u>	<u>76</u>	<u>(49)</u>	<u>223</u>
Provisions pour dépréciation	(26)	-	-	(26)
Valeurs nettes	<u>170</u>			<u>197</u>
	===			===

2.5 Stocks

Les stocks de clôture se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Stock de produits	2.466	1.956
Stock de sécurité	2.551	2.551
Matières consommables et fournitures diverses	241	195
Valeurs brutes	<u>5.258</u>	<u>4.702</u>
Provisions pour dépréciation	(73)	(4)
Valeurs nettes	<u>5.185</u>	<u>4.698</u>
	=====	=====

2.6 Créances et emplois assimilés

Cette rubrique s'analyse comme suit en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Fournisseurs, avances versées	4	97
Créances clients	8.455	7.628
Autres créances	3.328	3.502
Valeurs brutes	<u>11.787</u>	<u>11.227</u>
Provisions pour dépréciation	(633)	(815)
Valeurs nettes	<u>11.154</u>	<u>10.412</u>
	=====	=====

2.6.1 Créances clients

Les crédits accordés aux clients ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Créances clients et comptes rattachés	8.455	7.628
Provisions pour dépréciation	(339)	(566)
Valeur nette	<u>8.116</u>	<u>7.062</u>
	=====	=====

La variation intervenue sur les comptes de provisions pour dépréciation s'explique d'une part par les nouvelles dotations de l'exercice à hauteur de FCFA 320 millions, et d'autre part par des reprises de provisions antérieurement constituées à hauteur de FCFA 93 millions.

2.6.2 Autres créances

Cette rubrique s'analyse comme suit en millions de FCFA:

	31/12/97	31/12/98
Personnel	446	407
État	1.047	919
Comptes courants groupe débiteurs	303	324
Débiteurs divers	1.202	1.640
Produits à recevoir	197	92
Charges constatées d'avance	133	120
Valeur brute	<u>3.328</u>	<u>3.502</u>
Provisions pour dépréciation	(294)	(249)
Valeur nette	<u>3.034</u>	<u>3.253</u>
	=====	=====

Les débiteurs divers comprennent principalement, à la clôture de l'exercice, les créances liées à des opérations avec les confrères et les transporteurs, et les récupérations de frais du pool aviation.

2.7 Comptes de trésorerie

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Actif		
Titres de placement	997	977
Valeurs à encaisser	-	2
Banques	-	1.863
Chèques postaux	441	116
Caisse	8	6
Transferts en cours	-	67
Total trésorerie - actif	<u>1.446</u>	<u>3.031</u>
	=====	=====

Passif		
Découverts bancaires	467	1.046
Crédits spots	1.000	-
Total trésorerie - passif	<u>1.467</u>	<u>1.046</u>
	=====	=====

2.8 Capital, Primes et Réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/97	Augmentations	Diminutions	31/12/98
Capital social	1.915	-	-	1.915
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	1.691	-	-	1.691
Réserves libres	727	2.464	-	3.191
Report à nouveau	927	-	(927)	-
Total	<u>7.999</u>	<u>2.464</u>	<u>(927)</u>	<u>9.536</u>
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée générale du 3 juin 1998 qui a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

2.9 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/97	Dotations	Reprises	31/12/98
Stocks de sécurité	2.487	-	-	2.487
Total	<u>2.487</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2.487</u>
	=====	===	===	=====

2.10 Dettes financières et ressources assimilées

Les valeurs comparées de cette rubrique sont les suivantes, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Dettes financières diverses	673	786
Provisions financières pour risques et charges	212	319
Total	<u>885</u>	<u>1.105</u>
	=====	=====

- Les dettes financières diverses correspondent au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

- Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/97	Dotations	Reprises	31/12/98
Retraite personnel	147	39	-	186
Retraite complémentaire cadres	65	18	-	83
Provisions pour litiges et affaires en cours	-	50		50
Total	<u>212</u>	<u>107</u>	<u>-</u>	<u>319</u>
	===	===	===	===

Les indemnités de services rendus prévues dans la convention collective en vigueur en Côte d'Ivoire ont été comptabilisées à hauteur de FCFA 186 millions pour le personnel local présent dans l'entreprise à la clôture de l'exercice.

2.11 Fournisseurs

Les valeurs comparées de cette rubrique sont les suivantes, en millions de FCFA :

	31/12/97	31/12/98
Fournisseurs et dettes en comptes	5.560	4.183
Effets à payer	326	1.978
Fournisseurs factures non parvenues	2.751	1.212
Autres fournisseurs	24	36
Total	<u>8.661</u>	<u>7.409</u>
	=====	=====

2.12 Situation fiscale latente

Elle concerne, en millions de FCFA, les impôts suivants :

	1998			1997
	Assiette	Taux	Impôt latent	Impôt
Impôts à payer				
Provisions stocks de sécurité	2.487	35 %	870	870
Impôts payés d'avance				
Provisions pour charges sociales	269	35 %	94	74
Provisions congés payés	41	35 %	14	13
Total			<u>108</u>	<u>87</u>
			===	===

3. ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 1998, le capital social de la société était ainsi réparti :

TOTAL OUTRE-MER	77%
Public ivoirien et Personnel TOTAL COTE D'IVOIRE	23%